

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 JUILLET 2021
N°57/2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE CINQ JUILLET

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 25 juin 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Sylvie CHABANY, Première adjointe.

PRESENTS : ARRAR P., BARET E., BOFELLI Y., CADORET S., CATTANI JL., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIBON C., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MILET F., MOLLARD N., PROCACCI T., SELVE M., SERRAILLE J., VITINGER G

PROCURATIONS : ABRAHAM-MOREL A. à ARRAR P., DIETRICH F. à CHABANY S., SANCHEZ D. à PROCACCI T., RIOU M. à GRENIER JM.

Excusé : MEDAVIT R.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Jérôme SERRAILLE est nommé secrétaire de séance.
Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

RH - TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

Madame Sylvie CHABANY, première adjointe, fait part au Conseil de la demande d'agents de poursuivre leur activité à temps partiel :

- Madame Sandrine BIGOT, adjoint d'animation principal 2^{ème} classe, souhaite poursuivre son travail à temps partiel sur un temps de travail annualisé à hauteur de 83.84 % du temps plein, à compter du 1^{er} septembre 2021, pour un an.
- Madame Sylvie DUCROS, agent spécialisé principal 2^{ème} classe des écoles maternelles, souhaite poursuivre son travail à temps partiel sur un temps annualisé à hauteur de 83.84 % du temps plein, à compter du 1^{er} septembre 2021, pour un an.
- Madame Muriel GARCIA, agent spécialisé principal 1^{ère} classe des écoles maternelles, souhaite poursuivre son travail à temps partiel sur un temps annualisé à hauteur de 94.19 % du temps plein, du 1^{er} septembre 2021 au 31 décembre 2021 (départ en retraite de l'agent au 1^{er} janvier 2022).
- Madame Françoise LEROY, agent spécialisé principal 1^{ère} classe des écoles maternelles, souhaite poursuivre son travail à temps partiel sur un temps de travail annualisé à hauteur de 98.93 % du temps plein, à compter du 1^{er} septembre 2021, pour un an.

Compte tenu des motifs personnels exprimés par les agents, et considérant que cela ne nuira pas au bon fonctionnement du service, Madame CHABANY propose de donner un avis favorable pour un an.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

DONNE UN AVIS FAVORABLE aux demandes :

- de Madame Sandrine BIGOT, pour un temps partiel à 83.84 % pour une durée d'un an, soit du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022 inclus.
- de Madame Sylvie DUCROS, pour un temps partiel à 83.84 % pour une durée d'un an, soit du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022 inclus.
- de Madame Muriel GARCIA, pour un temps partiel à 94. 19 % pour une durée de 4 mois, soit du 1^{er} septembre 2021 au 31 décembre 2021 (départ en retraite de l'agent au 1^{er} janvier 2022).
- de Madame Françoise LEROY, pour un temps partiel à 98.93 % pour une durée d'un an, soit du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022 inclus.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 6 juillet 2021

Pour le Maire,
La Première adjointe,
Sylvie CHABANY




Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture
et de sa publication ou notification


